



**Sieur Armand Noutack II, enseignant dans un établissement d'enseignement secondaire public de la ville de Bafoussam est traîné en justice par un militant du MRC pour diffamation par voie des réseaux sociaux**

Lire le document ci-dessous

A Monsieur le Commissaire près le  
Commissariat central de sécurité  
publique de Bafoussam

Objet : Plainte pour diffamation par  
voies des réseaux sociaux.



Monsieur le Commissaire Central,  
le 02 octobre, le Sieur **Armand NOUTACK II**, enseignant dans un  
établissement d'enseignement secondaire public de la ville de  
Bafoussam, a fait une publication sur son mur facebook, dans  
laquelle il déclare m'avoir aperçu avec mes camarades du parti  
MRC à la place des fêtes de Bafoussam, entraînant de vandaliser  
les affiches de certains candidats à l'élection présidentielle  
à venir à l'exception de celles du candidat du MRC.

Cette fausse et monstrueuse déclaration, vous n'en doutez  
point Monsieur le Commissaire dégrade mon image, celle de mon  
parti politique, en me déshonorant et faisant de ma personne  
un adepte des actes de violence et d'intolérance.

De ce qui précède, je saisis votre autorité à toutes de  
droit.

Dans l'attente d'une suite légale à la présente plainte  
conformément aux dispositions de l'article 305 du code pénal  
camerounais, je vous prie de croire à mon profond respect.

Le Plaignant

TCHOUAFA Jean Bonheur

PS : Copie publication  
surveillance